

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

|             |    |
|-------------|----|
| en exercice | 25 |
| présents    | 25 |
| votants     | 25 |
| procuration | 0  |
| excusés     | 0  |

L'an deux mille huit

Le 14 avril

Le Conseil de Communauté de Communes de la « Moyenne Vallée de l'Isle » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre multimédia de Neuvic sur l'Isle, sous la présidence de Monsieur François ROUSSEL, Président.

Date de la convocation du Conseil de Communauté : le 4 avril 2008

**PRESENTS** : Ms François ROUSSEL, Alain AUXERRE, Jacques MONTUELLE, Jean-Charles MARIE, Mmes Michèle LE GUEN, Paulette SICRE-DOYOTTE, Agnès SEBASTIEN, Rosita GUEVARA, Valérie PIETTE, Solange JOLLY, Valérie BARNERIAS, Jeanine FRENTZEL, Ms Hervé RUHER, Alain DARCOS, Gérard GOURAUD, Serge FAURE, Gérard PEGORIE, Francis LAJUNIE, Jean-Michel SEBASTIEN, Dominique MAZIERE, Daniel DELORD, Robert GOMEZ, Bernard LAVAL, Jean-Luc GROSS, Bernard LAGRANGE.

Monsieur Jean-Luc GROSS est nommé secrétaire de séance.

**Objet:** Annule et remplace la délibération du 10 décembre 2007 quant à l'approbation des cartes communales de Beauronne, St Jean d'Ataux, St Severin d'Estissac et Vallereuil

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.124-1 et suivants et R.124-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2004 donnant son avis sur l'opportunité d'élaborer des cartes communales sur le territoire de la communauté de communes, soit les communes de Beauronne, St Jean d'Ataux, St Severin d'Estissac et Vallereuil

Vu les documents transmis par Monsieur Le Préfet le 10 février 2005

Vu l'arrêté du président de la communauté de communes en date du 18 juin 2007 soumettant à enquête publique les projets de cartes communales,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Après avoir entendu l'exposé du président,

Considérant les observations faites au cours de l'enquête publique, les conclusions du commissaire enquêteur et l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire;

-Décide d'approuver les cartes communales des communes de Beauronne, St Jean d'Ataux, St Severin d'Estissac et Vallereuil en y apportant toutefois quelques modifications mineures pour tenir compte des observations émises au cours de l'enquête et/ou des conclusions du commissaire enquêteur.

La présente délibération sera soumise à Monsieur le Préfet afin qu'il approuve par arrêté les cartes communales de Beauronne, St Jean d'Ataux, St Severin d'Estissac et Vallereuil

Elle sera en outre transmise pour information:

- Aux présidents du conseil régional et du conseil général
- Aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes pendant un mois ainsi qu'au siège de chaque mairie dont la carte communale est approuvée. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de Monsieur le Préfet approuvant les cartes communales

POUR COPIE CONFORME  
SOURZAC , le 5 mai 2008  
Le PRESIDENT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le 07.05.08

Publié le 13.05.08

Par Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA MOYENNE  
VALLÉE DE L'ISLE  
24400 SOURZAC  
Tél/Fax 05 53 82 12 58

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA MOYENNE  
VALLÉE DE L'ISLE  
24400 SOURZAC  
Tél/Fax 05 53 82 12 58